

*Le 15/05/2019*

Maintenance de l’installation téléphonique

# Objet.

L’objet du contrat est de définir les conditions dans lesquelles l’entreprise retenue assurera les prestations de maintenance en état de fonctionnement l’installation téléphonique sur le site indiqué à l’article 2 ci-dessous.

# Lieu d’exécution.

Les prestations seront réalisées dans l’établissement suivant :

# COLLEGE Joseph CROCHETON

# 17, rue de Touraine

# Onzain

**411550 VEUZAIN-SUR-LOIRE**

1. **Date de prise d’effet – Durée – Prix**

Le présent contrat prendra effet le 01/01/2020, pour une durée de 3 ans, non renouvelable, Prix fermes sur la durée du contrat.

# Prestations.

* + La main-d’œuvre, le déplacement et la télé-assistance, adjonction de ligne et licences.
  + Le contrat doit mentionner la possibilité d’être modifié par avenant en cas de modification de la liste des équipements
  + Le prestataire mentionnera dans une partie annexe l’ensemble de son catalogue de prix, prestations et matériels. Il pourra proposer certaines modifications et améliorations de l’installation en soumettant au préalable un devis avant toute intervention. Ce devis devra recevoir l’accord du pouvoir adjudicateur avant réalisation des prestations décrites.
  + Compte-rendu d’interventions détaillé : à l’issue de chaque visite de maintenance.
  + Remplacement des éléments à durée de vie limitée
    - Piles : 1an
    - Batteries : 4 ans maximum

Le planning de la maintenance préventive sera échangé avec le Client et devra prendre en compte les contraintes de l’établissement (horaires d’examen, …)

# Nomenclature du matériel installé.

Installation téléphonique NEXPAN XS

Equipé de :

- 6 accès T0

- 16 équipements de postes numériques

- 24 équipements de postes analogiques

- 1 poste standard M760E anthracite

- 1 module 20 touches M710 anthracite

- 9 postes M760E antrhacite

- Postes alcatel 4019

- 1 musique d’attente interne

- 1 modem de télégestion

**Inventaire non exhaustif qui devra être complété et fiabilisé par le prestataire lors d’une visite sur site.**

1. **Dépôt des offres.**

Elles seront déposées via le site AJI **avant le 30 juin 2019 à 12H**

Les entreprises soumissionnaires peuvent obtenir toute information en s’adressant à Madame VERITE, Gestionnaire, au 02-54-20-70-21.

1. **Mode de règlement**

Aucun acompte ou avance forfaitaire ne sera consenti.

Le dépôt des factures sur le portail « CHORUS » sera privilégié

En cas d’envoi postal, la facture sera établie en deux (2) exemplaires et mentionnant le nom et adresse de l’entreprise, les références bancaires, les prestations réalisées, la date d’établissement de la facture, la facture sera établie au nom du collège

La périodicité souhaitée est d’une facture par an

Le mode de règlement est le mandat administratif. Le délai de règlement sera de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

1. **Prix**

Ce prix comprend :

* le matériel
* l’installation
* la main-d’œuvre et les petites fournitures
* le télédiagnostic et la télémaintenance
* l’intervention en cas de panne